

David Elkaim

Histoire des guerres d'Israël

De 1948 à nos jours

TALLANDIER

Cartographie : Éditions Tallandier/Légendes cartographie, 2018

© Éditions Tallandier, 2018
48, rue du Faubourg-Montmartre – 75009 Paris
www.tallandier.com

ISBN : 979-10-210-1811-2

Pour Emily, Juliette et Sasha

לא רוצים אתכם פה
لا نريدكم هنا
« We don't want you here¹. »

1. « Nous ne voulons pas de vous ici. Le Forum israélo-palestinien des familles endeuillées ne veut pas de nouveaux membres. » Créé en 1995, il regroupe plus de 600 familles dont un membre est mort pendant le conflit.

Avant-propos

Où s'arrête Israël ?

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, le Proche-Orient entre dans une période de recomposition comparable à celle qu'a connue l'Europe au cours du grand XIX^e siècle. Dès avant sa chute, le territoire de l'Empire ottoman est ainsi découpé en vertu de deux principes souvent contradictoires : d'une part, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et, d'autre part, les ambitions régionales des puissances coloniales britannique et française. S'ensuit un bouillonnement ethno-confessionnel dont l'écho est toujours discernable aujourd'hui, comme en témoignent notamment l'éclatement de la Syrie et l'émergence de Daech.

C'est dans ce contexte que les Juifs établis en Palestine se sont vus promettre, comme les Kurdes¹ ou les Assyro-Chaldéens, un foyer national, pour la première fois dans la déclaration Balfour (2 novembre 1917), reprise par la Société des Nations. Alors que les fondateurs du mouvement sioniste espéraient parvenir à leurs fins par la diplomatie et avec le consentement des populations locales, la révolte de 1936-1939 leur fait prendre conscience du fait que la guerre est inévitable : les Arabes, et au premier chef ceux qui habitent la Palestine, ne peuvent accepter une souveraineté juive qui empêcherait la création d'un grand

État arabe. Sans surprise, dès le départ du dernier soldat anglais le 13 mai 1948, les armées arabes attaquent l'État proclamé quelques heures plus tôt par David Ben Gourion.

Depuis lors, Israël a mené une multitude d'opérations militaires, dont sept sont officiellement considérées comme des guerres², et vit sous la menace constante d'attaques terroristes sous différentes formes. Cette omniprésence de la guerre a profondément marqué la stratégie militaire et les relations diplomatiques du pays, mais aussi la société et les institutions.

Du fait de l'exiguïté de son territoire et de la proximité de la majeure partie des infrastructures (aéroports, industries, réseaux) et des zones de peuplement par rapport aux lignes de front, Israël a adopté des conceptions stratégiques originales³ qui restent largement en vigueur aujourd'hui. La tactique est ainsi résolument offensive puisque fondée sur l'attaque préventive et le rapide transfert des hostilités sur le territoire de l'adversaire. Mais la stratégie demeure défensive car plus qu'une victoire totale, l'objectif est de détruire le potentiel militaire des pays hostiles et de conquérir des territoires pouvant servir de monnaie d'échange. Dans ce contexte, la vitesse à laquelle les décisions sont prises et exécutées sur le terrain est décisive pour mener des opérations rapides et éviter de se voir imposer par la communauté internationale, considérée comme favorable aux pays arabes, un cessez-le-feu qui briserait l'offensive et ferait ainsi perdre l'initiative à *Tsahal* (acronyme de « Forces de défense d'Israël » en hébreu). La doctrine militaire israélienne repose également sur un « triangle sécuritaire » formé par la dissuasion, qui doit permettre de réduire le nombre de conflits, le développement d'un vaste appareil de renseignements et d'un système d'alerte performant pour anticiper toute attaque, et la recherche d'une victoire

incontestable par laquelle le potentiel militaire ennemi est durablement détruit pour consolider la posture dissuasive. Dans cette optique, Israël a lancé dès sa création un programme nucléaire qui lui a permis d'acquérir, notamment avec l'appui de la France, la bombe atomique à la fin des années 1960, bien que le pays refuse toujours de le reconnaître officiellement. Ces principes ont été réaffirmés dans le document publié en 2015 dans lequel la stratégie de l'armée israélienne est décrite de manière officielle pour la première fois⁴.

La préoccupation éthique sur l'usage de la force joue également une place centrale dans la pensée doctrinale israélienne et plus largement dans l'identité de la « nation en armes » : les principes de restriction adoptés par le *Yichouv* dans le cadre de sa stratégie d'autodéfense sont censés constituer le socle des valeurs de l'armée et du soldat israélien. Selon le concept de « pureté des armes », l'utilisation de la violence pour neutraliser un ennemi armé n'est admissible que si tout est mis en œuvre pour éviter de porter atteinte aux populations civiles. Malgré d'indéniables efforts et un contrôle juridictionnel⁵ sans équivalent, la volonté affichée de faire de *Tsahal* « l'armée la plus morale du monde » s'est heurtée au caractère quasi ininterrompu des affrontements, à la spécificité des conflits asymétriques et de la lutte contre le terrorisme et à la réalité quotidienne de l'occupation militaire de la Cisjordanie depuis 1967.

Certes, à la différence de la plupart de ses voisins où les aspirations démocratiques étaient pourtant tout aussi fortes, le pays n'a pas connu de coup d'État militaire et a su mettre en place et préserver des institutions démocratiques, ce qui constitue probablement son plus grand succès. Plusieurs facteurs peuvent être avancés pour expliquer cette réussite. Tout d'abord, l'absence de tradition autori-

taire dans la vie politique diasporique, les Juifs n'ayant pas exercé de souveraineté pendant près de deux mille ans, la dimension égalitaire du sionisme et la formation politique des fondateurs de l'État d'Israël, fortement marqués par les idées des Lumières et le parlementarisme britannique, même si les théories de Jabotinsky, le père du sionisme dit révisionniste, comportent des éléments nationalistes autoritaires. Ensuite, le fait que l'État d'Israël ait pris la succession des autorités mandataires britanniques et en ait adopté les pratiques politico-administratives, pour le pire (appareil répressif, détentions administratives, etc.), mais également pour le meilleur (séparation des pouvoirs, libertés individuelles, etc.). Enfin, le choix dès le début de la guerre froide du rapprochement avec le bloc occidental, malgré les liens culturels et politiques avec les pays socialistes.

Néanmoins, situation sans équivalent dans les autres démocraties, *Tsahal* constitue un des piliers de l'État, dont l'influence déborde le strict cadre de la défense nationale. En effet, après avoir accompli le service militaire obligatoire pour les hommes comme pour les femmes, chaque Israélien reste un réserviste qui doit, jusqu'à l'âge de 55 ans, revêtir à nouveau l'uniforme un mois par an. De plus, autorisés à prendre leur retraite après quinze ans de service actif, les officiers intègrent fréquemment les instances dirigeantes des entreprises publiques ou privées. Courtisés par les partis politiques, certains parviennent également aux plus hauts postes gouvernementaux ou diplomatiques : Yitzakh Rabin, Ehud Barak et Ariel Sharon sont ainsi devenus Premier ministre après une longue carrière militaire. Enfin, l'armée contribue à l'activité économique du pays à travers les commandes dans plusieurs secteurs (défense, sécurité, recherche scientifique, industries agroalimentaire et pharmaceutique, etc.).

Ces éléments offrent à la hiérarchie militaire la possibilité de s'assurer une place prépondérante dans les processus décisionnels : comme le souligne Pierre Razoux⁶, au-delà du « quasi-coup d'État » du 31 mai 1967, au cours duquel les généraux ont pratiquement mis à l'écart le Premier ministre Levi Eshkol et déclenché l'offensive contre l'Égypte, la société israélienne a connu une militarisation croissante « à travers la diffusion généralisée d'un mode de pensée sécuritaire où la guerre est tenue pour une réponse normale à des problèmes politiques », ce qui n'est pas sans conséquences sur les relations diplomatiques d'Israël.

Les victoires israéliennes lors des différents conflits ont également profondément bouleversé la situation géopolitique au Proche-Orient : à partir des années 1970, Israël s'est imposé, malgré l'épisode de la guerre du Kippour, comme la principale puissance militaire de la région, désormais à l'abri d'une attaque conventionnelle de la part de ses voisins. Si les groupes infra-étatiques, tels que le Hamas et le Hezbollah, continuent de mener des attaques, y compris contre des civils, les États arabes et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui refusaient jusqu'alors le partage de la Palestine, ont ainsi été contraints d'accepter, *de facto* ou *de jure*, son existence.

Mais ces victoires n'ont pas permis la normalisation pleine et entière des relations d'Israël avec le monde arabe, impossible tant que le conflit israélo-palestinien n'est pas réglé. Or, il revêt une dimension fondamentale : il renvoie à la question des frontières d'Israël qui traverse le mouvement sioniste depuis les années 1930, car, comme le souligne Élie Barnavi⁷, « l'un des paradoxes du sionisme c'est qu'il s'est installé le long de la côte alors que le cœur de l'Israël biblique restait sous régime arabe ».

Dans un premier temps, les « pragmatiques » ont semblé l'emporter, ce qui a conduit le mouvement sioniste à accepter la résolution 181 de l'ONU, qui prône la création d'un foyer national juif sur une partie seulement de la Palestine. Mais dans la déclaration d'indépendance (1948), leur chef de file David Ben Gourion proclame la création de l'État d'Israël « en Palestine » sans rien dire de ses frontières...

Cependant, les « idéologues⁸ » n'ont pas désarmé et, après celles de 1948, les conquêtes territoriales réalisées en 1967 ont sonné leur réveil lorsqu'en six jours Israël s'est rendu maître de la bande de Gaza, du Sinaï, de la Cisjordanie et du Golan. Victoire surprise pour les uns, signe divin pour les autres, cette guerre a été le point de départ de l'essor du mouvement nationaliste religieux qui veut construire le « Grand Israël », c'est-à-dire englobant la Cisjordanie où les implantations n'ont cessé de se développer.

Alors que les accords d'Oslo ont suscité l'espoir d'un règlement pacifique du conflit sur la base de la solution à deux États, fruit d'un long processus de maturation diplomatique, il s'est enrayé depuis la seconde *Intifada* sous les coups de boutoir de ceux qui, côté israélien comme côté palestinien, refusent le partage de la Palestine.

Compte tenu des violences qui ont suivi l'évacuation du Liban (2000) et de la bande de Gaza (2005) et de l'instabilité qui règne actuellement dans la région, la reprise des négociations israélo-palestiniennes apparaît peu probable à court terme. Pourtant, un nombre croissant de voix, y compris issues de l'appareil sécuritaire israélien, s'élèvent pour souligner les risques que la poursuite de l'occupation de la Cisjordanie représente pour Israël : si le Jourdain devient sa frontière, Israël ne pourra rester à la fois « juif et démocratique ».

Introduction

La Palestine
jusqu'à la Seconde Guerre mondiale

Depuis 1516, l'ensemble constitué du Liban, de la Syrie, d'Israël, des Territoires palestiniens, de la Jordanie, de la Syrie et de l'Égypte fait partie de l'Empire ottoman. Les populations du Proche-Orient doivent donc reconnaître l'autorité du sultan et se plier aux lois édictées à Istanbul ; les minorités religieuses conservent la liberté de gérer leurs propres affaires, en échange du versement de l'impôt à l'État.

Bien qu'elle soit le fait d'une puissance musulmane, cette tutelle est perçue par les populations locales comme étrangère puisqu'elles avaient jusque-là toujours été gouvernées depuis les grandes capitales arabes de la région, Damas, Bagdad, Le Caire, même si le pouvoir effectif était souvent exercé par des personnalités ou des familles non arabes (perses, turques). Néanmoins, les habitants de la région semblent longtemps se satisfaire de cette situation.

Mais dès la fin du XVII^e siècle, les choses changent : c'est le début du déclin de l'Empire ottoman. Il enregistre ses premiers reculs territoriaux dans les Balkans et en Europe orientale et, confronté à des difficultés financières, afferme les charges administratives et les biens fonciers dans ses

provinces pour remplir les caisses de l'État. Des potentats locaux en profitent pour accumuler les fonds et la puissance nécessaires pour défier le pouvoir central. Cette tendance centrifuge gagne progressivement le Proche-Orient. Ainsi, l'Égypte, bien que toujours officiellement ottomane, acquiert une quasi-indépendance de fait en 1805 sous le gouvernorat de Méhémet-Ali.

Les Ottomans mettent alors en œuvre une série de réformes pour enrayer la désagrégation de l'Empire et tenir à distance les voisins européens menaçants (France et Angleterre qui se sont lancées à la conquête de la Méditerranée, Russie qui entame sa poussée vers le Caucase et la mer Noire). Ils se sont rendus à l'évidence : la puissance économique et militaire n'est plus de leur côté. Ce sont d'abord les armées qui sont réformées, mais il apparaît vite que, compte tenu de leurs coûts, les projets de modernisation (télégraphe, machine à vapeur, chemin de fer) exigent une remise à plat des sources de financement de l'État.

Les réformes mises en place visent donc à construire un État moderne établissant l'égalité des citoyens-contribuables vis-à-vis de l'administration. Pour se ménager les bonnes volontés de l'Europe, les Ottomans adoptent les méthodes et les normes juridiques occidentales.

En 1839 commence ainsi la période dite des *Tanzimat* (la réorganisation en turc) : une succession de réformes institutionnelles qui vont faire de l'Empire une monarchie constitutionnelle. Un premier décret instaure un régime foncier garantissant la propriété individuelle, qui sert de base au calcul de l'impôt, et redéfinit les conditions du service militaire par une réglementation de la conscription et de sa durée. Le décret de 1856 établit l'égalité entre tous les sujets, quelle que soit leur religion, réorganise les

finances et crée un système bancaire pour lever les fonds permettant de lancer une politique d'investissements et de grands travaux publics (notamment canaux, routes, etc.). Enfin, en vertu de la Constitution de 1876, le grand vizir est officiellement désigné comme le chef de gouvernement, assisté d'un Conseil des ministres, tandis que le rôle du sultan est limité aux fonctions cérémonielles et symboliques de chef de l'État.

Si elles entraînent un réel développement économique, ces réformes ne permettent pas de contrer les appétits des puissances européennes. L'Empire ottoman a en effet perdu progressivement le contrôle du Maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc), qui bascule dans le giron français. Le Proche et le Moyen-Orient constituent désormais un des principaux terrains d'affrontement des puissances coloniales qui manifestent des velléités d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Empire. Elles profitent des troubles religieux et communautaires pour intervenir en se posant en défenseurs des minorités, comme dans l'affaire des Lieux saints (1851-1852)¹ qui débouche sur la guerre de Crimée. Sur le plan économique, les concessions, classiques à l'époque, accordées par un pays hôte aux entreprises européennes pour financer la politique de grands travaux conduisent progressivement à une mise sous tutelle financière puis politique de l'Égypte, de la Tunisie puis de l'Empire lui-même, à travers les pressions consulaires et militaires.

La *Nahda*

Face au délitement progressif de l'Empire ottoman et aux ingérences croissantes des puissances occidentales s'ouvre un vaste mouvement de réflexion : la *Nahda*, « renaissance »

culturelle et religieuse mais aussi éveil politique. Après le choc initial de la défaite militaire des armées ottomanes face au corps expéditionnaire emmené par Napoléon Bonaparte (1798), les élites intellectuelles et politiques se sont progressivement rendu compte, grâce notamment à des voyages d'étude, du retard scientifique et technique accumulé par rapport aux Européens et en tirent la conclusion qu'il faut repenser leurs modes d'organisation sociale et politique à l'aune de la modernité occidentale.

Tout au long du XIX^e siècle, des écoles enseignant les « idées nouvelles » issues des Lumières sont progressivement ouvertes dans la région, notamment en Syrie ; un large effort de traduction des textes philosophiques européens est entrepris ; via la multiplication des missions d'échanges d'étudiants, les contacts entre le Moyen-Orient et l'Europe sont encouragés ; les idées occidentales, notamment les concepts d'État-nation, de démocratie et de parlementarisme, se répandent.

Deux courants majeurs émergent de la *Nahda*, qui vont marquer durablement la pensée politique dans le monde arabe. Plusieurs penseurs musulmans préconisent un retour aux sources de l'islam : ils voient dans l'unité de l'*Oumma* – la communauté des croyants, quelle que soit leur nationalité – et dans la réaffirmation de l'islam comme le pilier des sociétés arabes les moyens de répondre aux problèmes économiques et sociaux de l'Empire ottoman et de stopper l'expansionnisme européen. Cette pensée s'inscrit dans une tradition ancienne de la pensée islamique. Dès le IX^e siècle, Ahmad ibn Hanbal, fondateur d'une des quatre écoles juridiques sunnites, espérant éviter la *fitna*, la division des musulmans, avait cherché à les rassembler autour des points qui prêteraient le moins à contestation : imitation des *salafs*, les contemporains directs du Prophète,